

## AVIS DU GROUPE LOCAL « AMIS DE LA TERRE »

À l'issue du débat public organisé par la CPDP sur le projet de terminal méthanier de Dunkerque, le groupe local dunkerquois de l'association « Les Amis de la Terre » tient à apporter l'avis suivant à la connaissance de la CPDP.

Au regard des deux hypothèses avancées par les maîtres d'ouvrage concernant les sites d'implantation du terminal méthanier - à savoir le Clipon et les Huttes - la présence de la centrale nucléaire de Gravelines (CNPE) dans un rayon inférieur à 4 KM des installations gazières projetées est très défavorable au maintien du projet sur ces sites. L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a répondu à l'interpellation par les Amis de la Terre-Dunkerque par un courrier<sup>1</sup> de son directeur, Jacques Repussard, daté du 30 novembre 2007 et dans lequel il avance le fait qu'en l'absence de dossier déposé auprès des administrations, le seul dossier disponible sur le site de la CPDP ne permet pas un examen précis des interactions entre le terminal projeté et le CNPE. Par ailleurs il rappelle qu'à la conception de la centrale nucléaire, les études menées à cette époque ont amené les autorités à considérer qu'il devait être possible d'éviter d'interdire la réalisation d'établissements dangereux dans le port de Dunkerque dès lors qu'ils seraient implantés à plus de 4 km du CNPE. Cette formulation implique qu'il est beaucoup plus difficile - voire impossible - d'éviter d'interdire une telle implantation nouvelle lorsqu'elle est incluse dans le rayon des 4 km, ce qui est le cas des deux sites pressentis. Dans tous les cas l'IRSN devra être saisie officiellement par les maîtres d'ouvrage afin d'étudier de très près les interactions entre le CNPE et le terminal projeté, et rendre son expertise avant le début de la procédure d'enquête publique, car cela n'aurait pas de sens de procéder à l'enquête publique sans que l'IRSN ait rendu ses conclusions.

Par ailleurs, le site du Clipon est un haut lieu de la biodiversité de par les espèces d'oiseaux migrateurs qui y nichent et dont la colonie de l'espèce la plus emblématique, la sterne naine, représente le quart des individus dénombrés en France. Menacer cette colonie du Clipon, c'est aller à l'encontre des obligations du développement durable tant mises en avant à l'échelle nationale comme au niveau local. En effet, les législateurs ont voté des lois en vue de protéger ces espèces remarquables, l'impératif de respecter et protéger la biodiversité a encore été réaffirmé lors du Grenelle de l'environnement<sup>2</sup>, il faut donc cesser de sacrifier la nature aux ambitions de l'homme et transcrire en actes les discours et déclarations d'intention ! Nous comptons bien rappeler, le moment venu, ses engagements au Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD) en matière de préservation de la biodiversité. Signataire des conventions de Berne et Bonn, la France devra être attentive également au respect scrupuleux de ses engagements internationaux en matière de protection des espèces remarquables.

Pour ces raisons principales et non exhaustives, le projet de terminal méthanier de Dunkerque ne devrait pas être maintenu sur les sites pressentis, au vue du trop grand coût environnemental qu'il suscite. Les Amis de la Terre-Dunkerque sont résolument opposés à ce projet.

Pièces jointes :

<sup>1</sup> Copie du courrier communiqué en pièce jointe à la CPDP

<sup>2</sup> Copie du discours du Président de la République à l'issue du Grenelle de l'environnement